



DATE : 20 septembre 2023

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat

CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Susanne Zeller Bersier, MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Simon Torche

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Jeanne Decorges-Currat
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 5 juillet 2023
3. Présentation de la planification financière d'investissements 2024-2028
4. Présentation de la planification financière du compte de résultat 2024-2028
5. Informations communales
6. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE JEANNE DECORGES CURRAT

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat salue les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les représentants de la presse, le public et leurs souhaite la bienvenue à cette 46^{ème} séance du Conseil Général.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey. Elle précise que la liste des présences circule et demande à chacune et chacun de bien vouloir la signer.

Ce soir, nous siégerons à 29, la majorité est donc fixée à 15. En effet, Mme Susanne Zeller Bersier ayant rejoint le Conseil Communal, nous ne sommes plus que 29. Une élection complémentaire aura lieu le 3 mars 2024.

Comme le veut le calendrier de cette séance, elle est essentiellement consacrée à la présentation de la planification financière d'investissements et à celle du compte de résultat 2024-2028. Cette dernière est présentée pour la première fois depuis l'introduction de MCH2. Ce travail a été confié à un prestataire externe BDO qui a développé un logiciel permettant d'effectuer des projections. Les éléments essentiels à la compréhension de cet outil de gestion nous seront présentés lors de cette séance, elle profite de l'occasion pour

DATE : 20 septembre 2023

saluer Mme Beaud et M. Andrey qui interviendront après.

Afin de gagner en efficacité comme il est coutume maintenant, une fois que la parole a été donnée, elle invite les conseillères et conseillers généraux à s'adresser au Conseil sous la forme simplifiée, Mme la Présidente, chères toutes et tous.

Cette séance a été convoquée conformément à l'article 38 de la loi sur les communes, par mail du 5 septembre 2023, par avis dans la feuille officielle numéro 36 du 8 septembre 2023 et par affichage aux piliers publics communaux. Elle demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation et sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal ; cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

Avant de passer au point 2, elle cède la parole quelques instants à M. le Syndic Bernard Grandgirard.

M. Bernard Grandgirard nous informe que suite à la démission de Mme Marie-Madeleine Marcuard, pour raisons personnelles le 14 août dernier, la procédure de succession s'est mise en marche et nous accueillons ce soir, pour la première fois dans cette fonction, Mme Susanne Zeller Bersier. Le Conseil Communal s'est reconstitué le 11 septembre dernier et les dicastères ont été répartis. Une rocade a été effectuée notamment pour tout ce qui touche à la responsabilité de l'école primaire. Il remercie Mme Marie-Madeleine pour son travail au sein de l'exécutif et souhaite par la même occasion la bienvenue à Susanne à laquelle il souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans l'application de ces nouvelles tâches communales.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. le Syndic et au nom de tous les membres du Conseil Général, elle tient à remercier chaleureusement Mme Marie-Madeleine Marcuard pour son engagement et pour son travail au sein du Conseil Communal. Elle tient également à féliciter Mme Susanne Zeller Bersier, première des viennent ensuite du groupe « Equilibre » pour son acceptation du mandat de conseillère communale. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Elle passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 JUILLET 2023

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Elle signale juste un détail au haut de la page 2 : dans sa prise de parole, la phrase n'a aucun sens en fait, le début de la phrase était profonde tristesse, perte immense et pas pertinente.

Pas d'autres remarques ou question, le procès-verbal est soumis au vote avec cette petite modification et est accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire communale et administratrice communale Mme Sylvia Bersier pour ce procès-verbal.

3. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS 2024-2028

DATE : 20 septembre 2023

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat relève que chacune et chacun a pu prendre connaissance des informations sur la planification financière d'investissements et de ses bases légales dans le message qui était joint à cette convocation. Elle cède la parole à M. Alex Glardon, responsable des finances.

M. Alex Glardon nous fait part qu'afin de gagner du temps sur l'aspect des bases légales et la planification financière, il nous renvoie au message accompagnant la convocation à cette séance ainsi qu'à l'article 806 de la loi sur les communes et les articles 5 et 6 de la loi sur les finances communales. Les planifications financières d'investissements et de fonctionnement sont des outils indispensables pour le pilotage des finances d'une commune. Cela permet une visualisation à court et moyen terme des besoins en investissement d'une commune, respectivement des moyens dont elle a besoin pour financer son fonctionnement.

Le Conseil communal présente ce soir la planification financière d'investissements pour la période 2024-2028 qui est basée sur les objectifs de législature et sur les projets en cours d'élaboration pour notre commune.

Il précise encore si besoin est que nous ne sommes pas au stade du budget, ni même de demande de crédit investissement. La planification financière n'est jamais figée dans le marbre mais peut et doit même évoluer au gré des priorités, voir des potentielles urgences. Elle peut d'ailleurs faire l'objet de plusieurs mises à jour durant l'année qui sont systématiquement transmises à la commission financière pour préavis. Concrètement, le plan financier est adopté par le Conseil Communal et est transmis ensuite au Conseil Général afin qu'il puisse en prendre acte. Légalement, le plan financier doit toutefois être révisé au minimum une fois par an.

Il s'agit donc bien d'une vision stratégique des investissements, vision qui doit être mise en perspective avec la capacité économique de notre commune.

Avant de passer aux investissements projetés, il lui paraît encore important de rappeler les objectifs d'une planification financière d'investissements. En premier lieu, il s'agit de tenir compte des objectifs définis par le Conseil Communal pour cette législature. En 2, il s'agit de tenir compte des investissements indispensables à moyen et long terme de notre commune. En effet, même si la planification est projetée à 5 ans, certains investissements seront engagés pour les prochaines générations, soit à très long terme, ceci dans le but de répondre évidemment aux attentes de nos citoyennes et citoyens.

Et enfin, il s'agit de tenir compte des investissements à court terme visant à entretenir nos infrastructures en bon état de fonctionnement.

Concernant cette planification financière d'investissement, cette dernière se distingue par un montant global d'investissements futurs de Fr. 17'850'000.-. Certains l'auront constaté que le montant est inférieur à celui présenté lors de la dernière période de planification 2023-2027. Cela démontre par exemple qu'une planification se doit d'être souple et évolutive dans le temps. Vous comprendrez certainement dans quelques instants, lors de la présentation de la planification de fonctionnement, la raison du report de certains investissements considérés actuellement par le Conseil Communal comme non-urgents. Cela ne veut pas dire qu'ils sont définitivement supprimés, mais simplement qu'ils sont sortis de la planification car pour l'instant non prioritaires.

En effet, nous savons depuis quelques temps déjà que les investissements liés à l'urbanisation de la parcelle 170 vont impacter nos finances car il s'agit d'un projet d'envergure pour les prochaines générations. Les investissements sont liés au développement régulier de notre commune qui comptera très bientôt 2000 habitants et qui ne cessera certainement pas d'être attractive à futur avec notre position géographique ainsi qu'avec les services qui sont offerts. Enfin, nous parlons de l'essence même d'investissements indispensables pour une collectivité publique, soit ceux destinés à nos familles respectivement à nos enfants.

Il nous présente les chiffres dans les détails par dicastère et par investissements propres. Tous ces chiffres ainsi que les commentaires s'y rapportant se trouvent dans le message, il

DATE : 20 septembre 2023

ne va donc pas y revenir, hormis quelques précisions sur les postes les plus importants et/ou nouveaux. Il nous présente également le tableau tenant compte de la nouvelle répartition des dicastères car le message contenait encore une ancienne répartition.

En premier lieu, le Conseil Communal souhaite acquérir une partie de la parcelle 169 qui sera dès lors divisée. Il s'agit d'un terrain de l'ordre de 1'600 m² jouxtant nos terrains communaux. Cette opportunité est difficile à refuser, sachant que nous sommes en centre village et que ce terrain représente une réserve extraordinaire à proximité immédiate de nos infrastructures communales. Le Conseil Communal tient à préciser qu'il n'a en l'état aucun projet concret sur ce terrain mais encore une fois, il s'agit d'une réserve bienvenue pour le futur. Nous devons voir à long terme et c'est dans cet esprit que le Conseil Communal propose d'acquérir ce terrain. Le moment n'est peut-être pas le plus idéal mais nous n'avons pas le choix et le train ne passera qu'une fois. Un crédit d'investissement sera par conséquent présenté lors du prochain Conseil Général de décembre.

Au chapitre des mesures de mobilité, le Conseil Communal a priorisé les mesures faisant l'objet d'un consensus général suite au retour des groupes. Les autres mesures seront encore analysées plus en détail afin de juger de leur bien-fondé et le cas échéant de leur mise en application.

Au niveau des montants prévus pour la parcelle 170, ceux-ci sont identiques à ceux présentés en septembre 2022 et ont désormais été projetés pour 2026. Il rappelle d'ailleurs son commentaire de 2022, à savoir que si une école ne peut être financée que par les deniers publics, il faut tout de même préciser que selon le programme qui sera retenu pour les autres objets, cela peut l'être par d'autres formes de financement, notamment par exemple par des partenariats de type public-privé. Ceci évidemment pour atténuer l'impact sur notre capacité financière. Il s'agit donc de prendre ces montants avec le recul nécessaire et en tenant également compte que les montants inscrits dans cette planification le sont hors subvention.

Enfin, sur proposition de la commission climat-énergie, un nouvel investissement est planifié avec la pose de panneaux solaires sur la salle de sport. Cet investissement est tout à fait approprié dans le contexte actuel et permet à notre commune de faire preuve d'exemplarité, tout en précisant qu'il s'agira à terme d'un investissement bénéficiaire.

Avant de conclure, le Conseil Communal est parfaitement conscient que la capacité d'autonomie de financement actuelle de notre commune ne suffira pas à financer nos futurs investissements et nous contraindra donc à un endettement supplémentaire. Fort de ce constat, le Conseil Communal assure qu'il continuera évidemment à suivre l'évolution de nos finances communales avec une rigueur renouvelée.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. Glardon pour ces explications et précisions et donne la parole à M. Olivier Vonlanthen pour la lecture du rapport de la commission financière sur cette planification.

M. Olivier Vonlanthen nous informe que suite au passage à MCH2, le Conseil Communal a mandaté son organe de révision afin de préparer un outil de planification permettant de comparer et retraiter les années précédentes avec la nouvelle méthode comptable. Nous remercions BDO pour la prestation fournie ainsi que pour la planification financière du compte de résultat présentée.

La commission financière a étudié avec attention les documents remis en relation avec les planifications financières du compte de résultat et d'investissement 2024-2028. Elle

DATE : 20 septembre 2023

comprend les futurs investissements projetés et nécessaires à un développement régulier de notre commune jusqu'en 2028.

La commission financière relève que la planification financière est un outil qui est amené à évoluer dans le temps et qui donne des informations importantes ainsi qu'une transparence nécessaire sur la situation financière de notre commune et sa projection à moyen terme. L'analyse telle que présentée actuellement prévoit que la situation deviendra critique dès 2027. Le Conseil Communal en est conscient et avance dans les projets futurs avec une grande prudence à cet égard.

Selon le tableau des investissements prévus (Fr. 17'850'000.-), on constate une projection de 3 nouveaux investissements pour Fr. 2'530'000.- et Fr. 15'320'000.- constitués des investissements déjà prévus pour la période 2023 à 2027.

Les nouveaux investissements planifiés sont :

1. Achat terrain art. RF 169 (partiel) ferme Marmy (Fr. 850'000.-)
2. Crédit d'étude construction complexe scolaire, parking, CAD et aménagement (Fr. 1'500'000.-)
3. Panneaux photovoltaïques salle de sport (Fr. 180'000.-)

La commission financière constate qu'au vu des gros projets futurs, un certain nombre d'investissements ont été repoussés ou même supprimés. En se basant sur les prévisions de la planification financière du compte de résultat, le Conseil Communal a priorisé les investissements selon leur urgence sans que cela ne modifie la prévision critique pour notre commune dès 2027.

Aussi, la capacité financière de notre commune devra être suivie de très près, pour savoir si d'autres investissements devront être ou non repoussés ou revus. La commission financière remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour l'élaboration du plan financier d'investissement et du compte de résultat ainsi que pour les réponses et approfondissements apportés lors de la séance du 28 août 2023.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. Vonlanthen pour ce rapport ainsi que la commission financière pour son travail. Elle donne la parole à l'assemblée.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité communale », dans sa séance de préparation, a reçu les explications concernant la planification financière d'investissement 2024-2028 de la part des membres de la commission financière et des membres du Conseil Communal. L'achat du terrain Marmy pour un montant de Fr. 850'000.- est une surprise et représente un investissement conséquent alors que d'autres réalisations comme un chemin chaintre côté Carrosserie Bovet, des réfections de routes et canalisations ont disparu. Certes, il a fallu prioriser, mais ces travaux auraient dû être réalisés ou au moins rester planifiés. La population attend aussi ces réalisations. Cet achat de terrain est malgré tout une chance à saisir pour y accueillir de futures infrastructures communales. Des investissements concernant les projets de mobilité douce trouvent bonne place dans la planification. Le projet d'aménagement du centre village occupera grandement, et c'est une suite logique, nos préoccupations financières dès 2026. Il est à noter qu'on peut s'attendre à une répartition de ces fortes charges sur plusieurs années. En conclusion, le groupe « Unité communal » prend acte de la planification financière d'investissement 2024-2028.

M. Manuel Pires relève que le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal et sa boursière pour avoir tenu compte des remarques du Conseil Général du mois de septembre 2022, c'est à dire lorsque certains des conseillers généraux demandaient de

DATE : 20 septembre 2023

recevoir un plan financier et non pas une liste d'investissements. Le plan financier établi par la société BDO donne une visibilité appréciée sur l'avenir financier de la commune.

Concernant le point 1.1 la révision du PAL, le groupe « Alliance de gauche » trouve opportun de reporter cet investissement en 2026 ou plus tard encore.

Concernant le point 1.2 le groupe « Alliance de gauche » trouve que c'est une occasion unique de pouvoir acquérir cette parcelle située au centre de notre village. En même temps, nous aurons l'occasion, au point 5.1 de revenir sur les réticences qu'il formule.

Concernant les points 4.2 à 4.6, l'« Alliance de gauche » trouve qu'il s'agit d'un moment opportun d'investir dans la mobilité douce. Assainir le pont de la « Grande-Paille » et le passage sur la route cantonale, pour nos enfants, leur semble avisé tout comme la réalisation conforme des accès à tous nos villages.

Concernant les points 5.1 à 5.6, le groupe « Alliance de gauche » comprend les besoins de la commune dans la construction d'une école et d'un chauffage à distance sur la parcelle 170. Le groupe « Alliance de gauche » rejoint le groupe « Unis pour Cugy » qui trouve irréalisable le cumul de ces investissements. L'analyse de la société BDO le confirme dans son analyse synthétique de la planification financière 2024-2028.

Il cite : « Ainsi la planification financière prévue pour 2023 à 2027 prévoit plus de 18 millions d'investissements. Selon les projections, Cugy devrait s'endetter d'environ 19 millions à 5 ans pour atteindre un endettement total estimé à près de 26 millions. Si la commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation d'impôt de 85% en 2023 à bien plus de 100% en 2027 serait nécessaire ». Fin de citation.

Le groupe « Alliance de gauche » se pose la question suivante : « Nous, le législatif de Cugy, sommes-nous prêts à risquer tous ces investissements qui augmenteront inmanquablement les impôts à moyen terme ?

Le groupe « Alliance de gauche » craint que les générations futures ne se souviennent pas seulement de notre belle nouvelle école mais également de la dette abyssale dont ils porteront le poids.

Le groupe « Alliance de gauche » n'est pas contre ces investissements mais cela inquiète. Il est d'avis qu'il est nécessaire de revoir cette planification et les investissements qui en découlent.

M. Marc Sommer prend la parole au nom du groupe « Equilibre » pour présenter leur point de vue concernant les investissements prévus pour notre commune pour les 5 prochaines années. On se rend bien compte que la planification financière a bien évolué entre la version précédente et celle-ci et on se doute qu'il y a eu des grandes discussions derrière. On comprend surtout les impacts qui vont en résulter. Les projets de la parcelle 170 ont une importance systémique pour notre commune, on le voit bien, et représentent 84% de la planification financière. C'est un enjeu sociétal important pour nous, c'est un projet d'une école primaire, donc il faut vraiment y consacrer du temps, de l'énergie et comprendre réellement si ce projet est adapté à nos besoins. Il est question d'anticiper le futur et d'identifier au mieux nos besoins de demain. Les critères dimensionnant ce projet restent aujourd'hui prédictibles avec une certaine marge d'erreurs. On a entendu dans les séances précédentes la quête de chiffres, l'étude du dimensionnement le plus précis possible du projet. C'est bien sûr nécessaire, on doit comprendre où on se dirige mais qui peut prédire avec exactitude ce que Cugy sera en 2050.

Donc là où on cherche à être plus précis possible, il y a peut-être aussi un message différent à apporter dans ces démarches. En fin d'année passée, un collègue nous a parlé ici de prospective, c'est un concept intéressant et dans le cadre de cette démarche, la prospective c'est un peu comme jouer aux échecs, au lieu de simplement bouger une pièce à la fois sans réfléchir, on pense peut-être plusieurs coups à l'avance. On définit une stratégie et même si le jeu change à chaque tour on est mieux préparé à gagner parce qu'on a utilisé différentes possibilités en ajustant notre plan en fonction. On a tous appris ces dernières années, le contexte peut rapidement changer fondamentalement, sans être exhaustif le COVID, les

DATE : 20 septembre 2023

risques de la chaîne logistique mondialisée, les conflits, l'inflation, le changement climatique ou la pénurie d'énergie. On analyse les tendances à moyen long terme, on fait des scénarios, on établit en fait différents futurs possibles. La prospective, c'est donc regarder le présent avec les yeux d'un cugycois du futur. Un concept intéressant. Par exemple, on peut considérer un scénario avec une croissance démographique de 20% d'ici 2040, ce qui d'ailleurs est ce que le canton de Fribourg prévoit pour le district de la Broye. C'est d'ailleurs en fait ce qu'on entendait en mai ici quand on apprenait que dans les 10 prochaines années, il y aurait 240 habitants de plus ce qui feraient 3 classes en plus. A une marge près, c'est exactement le point de vue du district. Donc cela c'est le scénario où on se dit OK, c'est celui qui coûtera le plus cher. Il y a peut-être d'autres scénarios qu'il faudrait analyser, le scénario d'une croissance modérée ou de stabilité, pourquoi pas d'un déclin même si c'est peu probable. Finalement, il y a aussi un scénario alternatif c'est celui du changement des besoins éducatifs, peut-être que l'éducation de demain sera différente, on a eu un aperçu durant le COVID d'ailleurs. Donc qu'ils soient jugés bons ou mauvais, ces scénarios ont tous une certaine probabilité de se passer. Donc évaluer cette probabilité c'est avoir une sorte de boussole qui nous dit dans quelle direction aller sans avoir un seul plan fixe qui sera de toute façon faux. Certains penseront d'un projet de construction que c'est le plan exact, ce sont des schémas, c'est juste, mais on peut aussi penser un projet de construction de manière flexible et modulaire qui puisse s'adapter à être résigné à ce qui va se passer demain. Le groupe « Equilibre » soutient ce projet. On voit clairement qu'il va coûter cher mais aujourd'hui cela reste des estimations très grossières qui sont imprécises et c'est normal, c'est le but d'anticiper un peu combien ce projet va peser sur nos finances, mais il faut attendre le projet avant de vraiment être critique sur ces enveloppes, ces chiffres énormes qu'on voit arriver. On se réjouit de découvrir les projets en début d'année prochaine et il a apporté un regard critique et constructif. Nous avons bien sûr des préoccupations aussi, comme cela a été relevé par ses collègues précédemment, sur le niveau possible d'endettement que cela va apporter, aujourd'hui il est un peu tôt pour se positionner là-dessus, il faut vraiment attendre les projets en début d'année. Une question qui se pose aussi, ce sont effectivement les frais de fonctionnement que ces investissements vont impliqués qu'on ne retrouve pas forcément ici et qu'il sera intéressant de découvrir une fois que le projet sera détaillé. Pour eux ce plan d'investissement est celui qu'on avait déjà eu l'année passée, mais ça se précise, c'est une prise de conscience. En conclusion le groupe soutient l'idée d'investir pour l'avenir de notre commune, cependant il insiste sur une approche équilibrée et réfléchie pour garantir que ces projets soient à la fois financièrement viables et alignés avec les besoins et les attentes de nos citoyens.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné très attentivement le résultat et l'analyse synthétique de la planification financière présenté par BDO pour la commune de Cugy pour les années 2024-2028, ainsi que les documents et explications fournis par la commune. Le groupe « Unis pour Cugy » salue le professionnalisme et la qualité du travail fourni ainsi que la transparence de sa communication choisie par le Conseil Communal. Il constate que les éléments retenus pour préparer cette planification sont ceux d'un scénario qu'il estime réaliste en termes d'évolution de la population et des contribuables, de planification du coefficient fiscal communal, de l'évolution des recettes et des charges. Comme on s'en souvient, le groupe « Unis pour Cugy » appelait de son vœu depuis 2 ans que la planification financière soit présentée car c'est un outil indispensable à la fois d'alerte et de conduite pour la commune. Sur le plan de l'alerte, il note avec les investissements projetés et selon l'analyse synthétique du tableau de bord, ce qui suit :

Un poids de la dette qui ne sera plus acceptable selon les prévisions dès 2026, un effacement de la dette plus acceptable dès 2033, une MNA difficile dès 2024 avec la nécessité d'augmenter significativement les impôts dès cette date et ce déficit qui ne ferait que se creuser de près de Fr. 200'000.- tous les ans pour atteindre des montants critiques dès 2026 et quasi insurmontables dès 2027, cela reste bien sûr des prévisions et une

DATE : 20 septembre 2023

projection. A noter que c'est essentiellement dû à l'impact des amortissements relatifs aux investissements et à la charge des intérêts, mais aussi à l'augmentation des charges de fonctionnement et des charges liées. À la présentation de ce rapport, on ne peut être que convaincu de sa pertinence et surtout de remettre peut-être les choses dans le contexte et notamment leurs dernières interventions qui alertaient sur le caractère peut-être surdimensionné des investissements projetés, certes, un peu moins de Fr. 18'000'000.- maintenant et notamment ceux relatifs à la parcelle 170. Comme le recommande tous les groupes et selon aussi la recommandation du rapport BDO, la priorisation des investissements futurs sera clé. A noter à cet égard que le Conseil Communal a déjà procédé à une revue de certains investissements, mais malgré ça, il ressort que la situation pourrait demeurer extrêmement critique dès 2026. Aussi sur le plan de la conduite, ils pensent et suggèrent qu'il faut encore revoir ses priorités, qu'il faut examiner des variantes moins coûteuses en termes d'investissement et examiner, comme cela a été soulevé également dans le rapport du Conseil Communal, toutes les synergies possibles mais aussi des méthodes de financement possibles différentes. Nous avons parlé de partenariat privé-public et aussi des types de droits relatifs à la propriété qui pourraient être ici examinés, droit de propriété, droit de superficie ou tout autre accord en lien avec l'exploitation des projets qui sont imaginés. Le groupe « Unis pour Cugy » pense toujours qu'il est important aussi de revoir la variante de la construction de l'école. Cela reste pour eux un point important parce que cela va engager une partie très importante de nos moyens financiers à moyen terme et si on se projette, on voit que cela pourra grever potentiellement d'autres projets qui sont aussi importants par rapport à ce qui a été défini en début de législature, notamment que deviendra l'école de Vesin ou la création d'une crèche. On voit que le train pourrait dérailler mais nous avons toutes les cartes en main pour rétablir la situation en redessinant le tracé. Pour leur part, ils regrettent que cette planification financière arrive après le lancement du concours pour la parcelle 170 qui aurait pu définir justement des éléments différents en examinant d'autres variantes, c'est fait. Maintenant, concernant les investissements indiqués, ils souhaitent concrètement faire part des propositions suivantes qui visent justement à établir des priorités. Comme déjà souligné, pour eux la priorité numéro un est sur la mobilité qui a été tant de fois repoussée jusque-là et qui fait l'objet, comme l'a été souligné, d'une étude complète sur laquelle il y a un consensus de tous les groupes au Conseil Général. Ils sont donc favorables aux investissements projetés et pensent même qu'en la matière, aucune coupe ne devrait être faite et que le calendrier des réalisations doit se faire au plus vite. Pour le PAL, comme déjà indiqué, et ils remercient le Conseil Communal d'avoir pris en compte leurs remarques, ils souhaitent aussi qu'il soit repoussé probablement après la prochaine législature. Pour l'achat du terrain RF 169 la ferme Marmy, il s'agit aussi pour eux d'une opportunité. Le timing est imposé par le propriétaire même si le montant peut paraître élevé il correspond au prix du marché ; cette parcelle est extrêmement bien placée. Ils pensent même que cette opportunité doit être saisie car elle peut permettre d'ouvrir une réflexion plus globale sur la politique foncière de la commune et même sur les différents projets envisagés pour la parcelle 170 à commencer par le parking souterrain. Concernant les postes 5.1 à 5.4 et 5.6, soit ceux relatifs à la parcelle 170 qui représentent les montants les plus importants des investissements projetés, donc un total d'environ Fr. 15'000'000.-, ils pensent que ceux-ci doivent être entièrement réexaminés à la lumière de cette planification, mais aussi du potentiel nouvel achat de cette parcelle 169. Des variantes encore une fois possibles sont à examiner, bien sûr que le concours est lancé, il faudra voir ce qu'il donnera, mais leur recommandation est de ne surtout pas éliminer la possibilité de revoir le tout, on n'a jamais tort de changer d'avis. Enfin, le groupe « Unis pour Cugy » est favorable aux panneaux photovoltaïques, comme souligné par la commission énergie, et note les travaux de réfection pour le château qui font partie des travaux d'entretien. Ils sont tout à fait conscients que la planification financière est un outil encore une fois que d'alerte et de conduite, pas un budget par la réalité des comptes. Un tas d'éléments peuvent encore changer, mais sont extrêmement reconnaissants que cette démarche constructive de réflexion puisse enfin démarrer avec cet outil.

DATE : 20 septembre 2023

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat relève que les 4 groupes ont rapporté et elle demande s'il y a encore d'autres interventions.

M. Alex Glardon remercie chaque rapporteur de groupe pour leur prise de position. Ce que l'on peut constater, c'est qu'effectivement nos réflexions rejoignent celles des groupes du Conseil Général. Le Conseil Communal est pleinement conscient des défis qui nous attendent évidemment, il peut aussi entendre que certains investissements qui étaient prévus ont disparus pour l'instant de la planification, mais comme cela a été dit au début, c'est que finalement nous avons dû vraiment faire des priorisations et c'est un petit peu douloureux quand il faut couper surtout pour des choses qui étaient déjà planifiées anciennement. Encore une fois, si on veut se concentrer sur ce projet principal et bien cela va passer par des choix qui seront peut-être très douloureux. La planification justement sert à ce que nous avons fait ce soir, cet exercice, qui est très important et il nous a manqué les deux dernières années et nous en sommes également conscients. Cela nous permet effectivement d'ouvrir nos yeux, respectivement d'attirer notre attention, attention sur ces points-là qui doivent vraiment être traités. Le Conseil Communal a entendu les remarques des groupes par rapport à la priorisation et va certainement remettre l'ouvrage sur le métier et revenir vers le Conseil Général avec des propositions.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et passe au point

4. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE DU COMPTE DE RESULTAT 2024-2028

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat rappelle que comme souligné en préambule, cette planification de fonctionnement nous est présentée pour la première fois. Elle reprend les objectifs de législature définis par le Conseil Communal et chacune et chacun a pu prendre connaissance des informations contenues dans le message ainsi que des explications concernant le tableau de bord qui servira de support à la stratégie financière de notre commune dans le message. Elle donne la parole à M. Alex Glardon.

M. Alex Glardon donne place à la planification financière de fonctionnement, MCH2 étant enfin presque digéré, le Conseil Communal est heureux de pouvoir enfin présenter cette planification qui a été établie, comme vous le savez déjà, par notre partenaire BDO. Il semblait intéressant que cette analyse soit présentée ce soir directement par leurs auteurs, en l'occurrence Mme Catherine Beaud qui accompagne notre commune depuis plusieurs années, elle connaît donc très bien notre situation et en plus d'être spécialisée en finances publiques, Mme Beaud est également syndique de la commune de Riaz et en charge des finances, on peut difficilement avoir mieux comme interlocuteur et pour l'accompagner ce soir M. Benoît Andrey, expert-comptable diplômé, que nous connaissons également très bien car c'est lui qui nous a accompagnés dans le processus de mise en place de notre système de contrôle interne. Il leur donne la parole pour leur présentation et ensuite toutes les questions sont évidemment les bienvenues.

M. Benoît Andrey, au nom de BDO, remercie la commune pour l'octroi et la confiance témoignée de ce mandat de planification financière. Ils vont nous présenter la synthèse des résultats.

En premier, il est important d'expliquer la méthodologie de travail de BDO qui travaille avec un outil qui a été développé par un centre de compétences en administration publique pour la Suisse romande. Ils vont nous présenter les paramètres et les hypothèses qui ont été retenus, les résultats et aussi les indicateurs avec lesquels ils travaillent beaucoup car ils montrent bien où se situe la commune par rapport aux chiffres des normes et vont terminer par une conclusion.

DATE : 20 septembre 2023

Concernant la méthodologie travail, pour comprendre la différence entre un budget et une planification, pour le budget on travaille sur la base comptes communaux et sur un an et pour la planification financière on pense qu'on travaille sur une planification financière sur 5 ans, mais en réalité on a travaillé sur 10 ans puisqu'on a repris les 5 dernières années des comptes de la commune ; ils ont été épurés des éléments exceptionnels ainsi que des éléments qui ne ressortent pas toutes les années. L'idée étant de mettre en évidence les tendances de la commune. On distingue également une vision comptable des comptes et une vision économique dès lors toute la planification qui va être présentée se base sur une vision économique des comptes et on retire tous les éléments qui ne sont pas économiques ; par exemple, les amortissements supplémentaires qui étaient autorisés et qui avec MCH2 ne le sont plus donc dans les comptes on retire tous les amortissements supplémentaires puisqu'ils ne sont plus autorisés dès maintenant, ils n'ont pas de nature économique.

Quelques notions sur le pourquoi de la planification financière : généralement pour identifier le besoin d'investissement de la commune, on se base notamment sur l'évolution démographique, où en sont les investissements qu'il va falloir renouveler, est-ce qu'il va falloir construire des nouvelles écoles, on définit le besoin d'investissement de la commune et ensuite on analyse la capacité d'investissement de la commune. La capacité surtout d'autofinancement avec ses propres moyens par les rentrées fiscales et les charges, et la capacité de supporter les dépenses liées aux investissements, principalement les amortissements et le coût de la dette. Dernier point, capacité d'endettement donc c'est de supporter finalement le coût de la dette et les échéances de remboursement des emprunts.

Pour faire une planification on regarde différents paramètres, on entame une discussion avec les membres du Conseil Communal, un des premiers paramètres les plus importants c'est l'évolution de la population puisque finalement les principales recettes de la commune vont être les recettes fiscales qui vont dépendre notamment de l'évolution de la population et de sa psychologie. Donc l'évolution des impôts et des recettes fiscales ; on analyse toujours à part les domaines autofinancés, on analyse toute l'évolution des charges et des produits qui sont liés aux investissements futurs, les charges liées qui ont bien sûr tendance à augmenter chaque année ainsi que le besoin d'investissement de la commune.

Mme Catherine Beaud : la méthodologie utilisée : le point de départ ce sont les comptes publiés et approuvés par le législatif, donc les derniers qui ont été approuvés pour la commune ce sont les comptes 2022. Les comptes 2018 à 2022 ont été épurés. Quand on parle d'épuration on pense au retraitement de tous les éléments qui seraient non comptables comme les amortissements supplémentaires, les imputations internes, qui viennent alourdir finalement la structure du compte de résultat mais qui n'ont en fait pas d'impact en termes de charges et de produits. On va aussi épurer toutes les opérations sur les réserves qui étaient souvent constitués sur MCH1 pour créer des réserves afin de financer des investissements futurs choses qui ne sont plus autorisées avec MCH2. Finalement, on retire aussi les recettes fiscales, les recettes fiscales des années 2018 à 2021 contenaient des recettes fiscales des années antérieures et l'intérêt est de pouvoir les retraiter et d'obtenir uniquement les recettes fiscales qui vont concerner l'année étudiée. L'hypothèse étudiée et retenue pour arriver au résultat qui sera présentée plus tard : en premier l'évolution démographique, sur la base de l'évolution des années antérieures 2018 à 2022. Analyser en fait la variation entre les années 2015 et 2022 et ensuite d'une part par un échange avec le Conseil Communal et le fait de savoir si oui ou non de nouvelles zones allaient être développées, de nouveaux quartiers allaient être construits et d'autre part si la croissance allait maintenir la stabilité qu'on avait pu observer par le passé et finalement on a constaté, avec l'analyse qui a été faite, que la croissance allait être stable jusqu'en 2027 d'environ 2% qui représente environ 200 habitants supplémentaires. Les habitants et la population sont une chose mais ce qui intéresse principalement ce sont les contribuables, soit les recettes fiscales. Pour notre commune la proportion des contribuables par rapport au total de la population est très stable entre 2015 et 2022 donc il n'y a pas forcément d'indice qui nous a été souligné pour nous

DATE : 20 septembre 2023

faire penser que cette proportion allait changer, donc elle a été maintenue pour les années 2023 à 2028 au taux de 66% également. L'analyse des contribuables et de la population permet finalement de projeter les recettes fiscales qui sont en lien avec les personnes physiques d'une part, mais également nous étudions évidemment l'évolution de l'impôt sur les personnes morales. La croissance est de l'ordre de 2% en moyenne, ce taux de 2% a donc été pris pour l'estimation de la progression des recettes fiscales sur les personnes physiques. L'impact sur la valeur de l'impôt communal par contribuable étant stable, le point d'impôt devrait donc être stable et se situer entre Fr. 36.- et Fr. 38.-. et il a été fait en sorte que cette moyenne reste également stable pour les années 2023 à 2029. On constate quand même une petite baisse fiscale en 2023, ceci est dû au coefficient fiscal qui a été approuvé lors de l'approbation du budget 2023. Pour les personnes morales, l'analyse se fait de manière un petit peu identique car on regarde finalement quelles sont les conclusions qu'on peut en tirer en fonction de la conjoncture ce qui est difficile et a été prise en compte une certaine stabilité basée sur le budget et les comptes 2022-2023 et la réforme fiscale des entreprises. Le plan des investissements qui a été fourni par le Conseil Communal, environ 18 millions sont prévus entre 2023 et 2027, avec des investissements importants notamment pour le complexe scolaire, le parking souterrain, le CAD. De ces investissements découlent des charges financières qui sont les amortissements et les intérêts, ceux-ci sont calculés sur la base des taux MCH2 et des taux aujourd'hui en vigueur. L'année pour le début de l'amortissement est celle de l'année suivant la fin de l'investissement. Avec ces 18 millions d'investissements sur 5 ans l'impact des amortissements s'élève à environ Fr. 513'000.- à l'horizon 2027. Concernant les charges courantes de la commune, elles ont été analysées plutôt par nature et pour les charges du personnel, une augmentation de 2% avec la prise en compte de postes supplémentaires, 2% ont également été tenus en compte pour les charges de biens, achats de marchandises, 5% d'augmentation sur les charges liées, pris également en compte les investissements prévus dans les associations intercommunales, notamment Fr. 120'000.- pour les homes en 2027.

Avant de présenter la synthèse, quelques termes et quelques indicateurs :

- Cash-flow : ce sont uniquement les liquidités qui sont générées par la commune, les recettes moins les dépenses et les charges, plus les charges comme les amortissements qui n'impactent pas les liquidités. Cela veut dire qu'à la fin de l'année, on a des liquidités à disposition, soit pour s'autofinancer et investir, soit pour rembourser la dette. À l'inverse, on a besoin de s'endetter pour pouvoir investir.
- La marge nette d'autofinancement : ce sont les moyens à disposition de la commune lorsqu'elle a couvert ses dépenses de fonctionnement et le maintien de son patrimoine. Donc les recettes moins les dépenses mais y compris le maintien du patrimoine et y compris les amortissements. Si elle est supérieure à 0, cela permet un renouvellement du patrimoine à court terme. Si elle est inférieure à 0 mais que le cash-flow est supérieur à 0, cela permet d'utiliser le cash-flow à court terme mais à moyen long terme à un endettement nécessaire. Si les deux sont inférieurs à 0, on doit s'endetter pour continuer à fonctionner et l'endettement devient plus important.
- On parle également de marge nette d'autofinancement après les domaines autofinancés, cela veut dire après les liquidités que nous devons déboursier pour les domaines autofinancés qui sont analysés à part.
- Le seuil financier : c'est la différence entre le cash-flow et les investissements planifiés, si c'est négatif ça définit le besoin d'un recours à l'endettement.

Selon le tableau de synthèse, les constats sont :

- La MNA présentée pour les années 2018 à 2022 et le cash-flow pour les années 2018 à 2022 sont bons, donc la situation financière de la commune jusqu'à aujourd'hui est bonne mais on voit une détérioration de la situation dès 2023 et 2027 qui est principalement expliquée par le plan d'investissements ambitieux qui a été détaillé notamment les 12

DATE : 20 septembre 2023

millions en 2026, presque 4 millions en 2024 qui vont générer des coûts supplémentaires à la collectivité. On peut notamment voir au niveau des amortissements pour arriver au cash-flow qu'on passe de moins de Fr. 400'000.- d'amortissements en 2022 à presque Fr. 1'100'000.- en 2027 qui sont des charges de fonctionnement que la collectivité doit supporter au regard du plan d'investissement. On voit qu'on a effectivement un seuil financier qui devient négatif et un recours à l'endettement sera nécessaire à l'horizon 2027.

→ Le tableau du coefficient d'équilibre fiscal est présenté. Il présente la valeur d'impôt que la commune a actuellement et la valeur d'impôt que la commune devrait avoir pour être en mesure de couvrir son fonctionnement et le maintien du patrimoine actuel. On remarque que pendant les années 2018-2019-2020 les années étaient bonnes et le point du coefficient fiscal d'équilibre était inférieur au taux d'impôt qui était appliqué ce qui est notamment expliqué par le retraitement, les amortissements supplémentaires, les éléments extraordinaires qui ont été retraités qui sont pris en compte dans ses calculs de coefficient fiscal d'équilibre. Avec tous les investissements qui sont planifiés, la situation se détériore surtout dès l'année 2024 et le coefficient fiscal d'équilibre augmente 85% à 115%.

Mme Catherine Beaud conclut en relevant qu'on constate, pour les années 2023 à 2027, une diminution régulière de la marge nette d'autofinancement, principalement due au facteur de l'augmentation des charges liées, l'augmentation des charges du personnel, mais aussi l'augmentation des charges financières induites par le plan des investissements prévus à l'heure actuelle. Pour autant que le plan des investissements se déroule comme tel qu'il est prévu, le recours à l'endettement pour financer ces investissements devrait s'élever à environ 18 millions supplémentaires à l'horizon 2027, étant donné que le cash-flow ne nous permettra pas suffisamment de financer ces investissements.

Aujourd'hui, la situation de la commune de Cugy est très bonne, des projets d'envergure sont à venir, donc il va falloir prioriser certains investissements afin de pouvoir supporter le poids de la dette, que ce soit les échéances, les remboursements et les intérêts.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie Mme Beaud et M. Andrey pour la présentation de cet outil des clés de lecture qui sont indispensables à sa compréhension, donc qui permet effectivement une prise de conscience. Il devrait être repris régulièrement et amener le Conseil Communal ainsi que le Conseil Général à établir des priorités afin de garantir à notre commune une situation financière saine. Elle donne la parole à l'assemblée. Cette dernière n'ayant pas de questions, elle passe au point

5. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Simon Torche nous informe que le 1^{er} septembre a eu lieu l'inauguration du logo de l'école primaire, cette initiative, qui provient des écoles primaires, a été bien accueillie par le Conseil. C'est le dessin de Naomy Jaccard, 11 ans, qui a été choisi et légèrement retouché par un graphiste, ce logo est inspiré par la rose commune des armoiries de nos 2 villages. Le vent symbolise un établissement scolaire qui bouge en maintenant le cap, en accord avec les 4 points cardinaux. Le nom est l'école « La Rose des Vents ».

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que lors du Conseil Général du 14 décembre dernier, M. Manuel Pires demandait que la commune mette à disposition en libre accès des serviettes hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives. Le Conseil Communal a décidé de répondre positivement à la demande de M. Pires. La commune va installer 3 boîtes, une boîte sera installée à l'école du château, une à la salle de sport et la

DATE : 20 septembre 2023

dernière aux toilettes de la salle polyvalente. Nous espérons ainsi avoir répondu à la demande de M. Pires.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et demande à M. Pires s'il est satisfait de la réponse.

Ce dernier répond que oui.

Mme Susanne Zeller Bersier nous donne quelques informations :

- Le vendredi 6 octobre aura lieu l'apéritif culturel avec l'accueil des nouveaux citoyens, dès 17h30 dans cette même salle. Le premier verre sera offert avec un amuse-bouche et la soirée sera animée par le chœur d'enfants FaSiLa chanter, les jeunes fifres de la fanfare l'Union de Cugy-Vesin et les Gais Pinsons, groupe d'accordéonistes de la région.
- Le 27 octobre aura également lieu la traditionnelle fête de la courge organisée par la bibliothèque et les 17 et 19 novembre auront lieu les céciliennes également dans notre commune.
- L'équipe de l'accueil extrascolaire doit être complétée pour les mardis et prochainement également pour les vendredis par une intervenante formée. Une annonce a été mise aux piliers publics, publiée sur le site de la commune et sur la page Facebook également. Les premiers dossiers de candidature nous sont déjà parvenus aujourd'hui et nous espérons pouvoir compléter l'équipe tout prochainement.

M. Alex Glardon nous parle du très dynamique Conseil des seniors et doit malheureusement ce soir annoncer que Mme Niki Overney, représentante du Conseil Général au Conseil des seniors, doit se retirer de son rôle puisque pour des raisons professionnelles, en fait c'est son agenda qui ne lui permet plus de participer aux séances du Conseil des seniors. Il la remercie pour son engagement et demande à l'assemblée de l'applaudir pour son engagement pour le Conseil des seniors. Par conséquent, il demande aux chefs de groupe de se concerter afin de pouvoir proposer un ou une nouvelle future membre du Conseil des seniors. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Général. Concernant toujours les seniors, ce samedi se tient dans cette salle une journée qui se déroulera de 09h00 à 13h30 sur le thème de « Bien vieillir dans la Broye ». Ce sont 14 ateliers qui sont de toute nature qui traitent effectivement de 3^{ème} âge et suivants, certains sont peut-être un peu jeunes mais chacun a des parents, des grands-parents qui sont invités à participer à cette journée qui se tiendra à Cugy samedi matin. Toujours pour les seniors, le 10 octobre prochain aura lieu dans cette salle à 14h00 la conférence d'automne et tout le monde est bienvenu. Sur chaque pupitre a été déposé une présentation du projet phare de notre région qui sera voté en novembre prochain, à savoir le crédit d'investissement pour la construction de 2 nouveaux EMS qui seront situés à Estavayer et à Domdidier. Il encourage vivement chacune et chacun à découvrir cette brochure qui est extrêmement complète et qui surtout reprend toute la genèse du projet. Ce projet pour nos seniors, cette construction de 2 nouveaux EMS qui compteront chacun 90 lits, ce sont des EMS à taille humaine avec de grands avantages dont des chambres individuelles pour tout le monde ; il y aura également la possibilité d'avoir des foyers de jour dans les 2 EMS. Aujourd'hui, nous n'avons dans la Broye plus qu'un seul foyer de jour avec 6 places à disposition, c'est clairement insuffisant, il y a des listes d'attente incroyables, donc ce projet est très très important pour notre région.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie le Conseil Communal pour ces informations.

6. DIVERS

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole aux conseillers généraux.

DATE : 20 septembre 2023

M. Jonathan Despraz relève que c'est une question qui s'adresse au Conseil Communal et il s'exprime aujourd'hui au nom de citoyennes et citoyens de Vesin qui lui ont fait part de leurs préoccupations par rapport au bruit et au sentiment d'insécurité générés par le trafic routier aux abords la route cantonale qui traverse le village.

La route cantonale qui traverse Vesin est un axe important de circulation. Il est emprunté par de nombreux véhicules y compris des poids lourds. Les sources de nuisances sont importantes d'une part le bruit généré par le trafic important et par le fait que les véhicules roulent dans les rigoles qui bordent la route voire sur le trottoir et d'autre part l'insécurité permanente qui en découle.

Dans ce contexte, serait-il possible de mettre en place des mesures de réduction du bruit routier telles que :

- La mise en place régulière de radars pédagogiques le long de la traversée du village afin de sensibiliser les automobilistes à la limitation de vitesse.
- L'augmentation des contrôles de police aux heures critiques (en semaine, le matin et en fin de journée).
- La pose d'un panneau de danger au virage dans le bas du village, afin d'inciter les automobilistes à ralentir.

Ces mesures, simples et peu coûteuses, permettraient probablement de réduire certains problèmes évoqués précédemment. Il demande par conséquent au Conseil Communal d'étudier attentivement cette demande et de donner un retour sur la mise en place de ces mesures.

M. Guido Flammer répond qu'il a pris acte de la demande et que le Conseil Communal va l'étudier et relève que c'est aussi une préoccupation du côté du conseil.

Mme Géraldine Cantin demande s'il peut être envisageable dans un futur proche de mettre en ligne, donc sur le site de la commune, le calendrier des réservations de nos salles communales ceci afin de faciliter la tâche de l'administration et également de faciliter les réservations pour les locataires.

M. Bernard Grandgirard répond que tout est prévu, mais par manque de budget sur l'année 2023, cette mise en place a été prévue pour 2024, dont tout début 2024. C'est notre prestataire du site internet qui s'occupera, en collaboration avec notre administration, de mettre en ligne, pour les salles pour lesquelles cela est possible, une visualisation des disponibilités et potentiellement aussi une pré-réservation envers l'administration communale de ces locaux.

M. Olivier Vonlanthen nous fait part de sa stupéfaction le 30 août dernier quand il a ouvert la Liberté et appris qu'il y avait une personne en moins dans le Conseil Communal qui avait donné sa démission le 14 août, donné sa démission suite à des problèmes de communication. Il pense qu'il y a d'autres problèmes de communication suite à cette démission et là il s'adresse plutôt au Conseil Communal parce qu'il pense qu'en tant que membre du Conseil Général, la moindre des choses aurait été qu'on soit informé qu'une conseillère communale quitte ses fonctions un peu plus vite que 15 jours après. Les chefs de groupe ont reçu un mail le 30 août à 13h30 pour informer comme quoi il y avait une démission au sein du Conseil Communal et la Liberté était déjà parue. Il pense qu'il serait judicieux de mettre en place une procédure ou quelque chose au sein du Conseil Communal pour informer non seulement les conseillers généraux, mais déjà pour commencer les employés communaux, les membres des commissions dont la personne est démissionnaire puisqu'ils ont quand même des choses à traiter avec cette personne qui part et pas 14 jours ou 15 jours après mais dans les 2 jours ce serait quand même l'idéal. Il trouve vraiment très regrettable d'avoir été informés si tard de cette démission. Ces circonstances ne sont pas dignes d'une commune comme la nôtre qui se veut assez professionnelle et il pense que là-dedans il y a un grand potentiel d'amélioration pour le futur et demande donc au Conseil

DATE : 20 septembre 2023

Communal de mettre en place une procédure pour que ça puisse suivre comme il faut. De plus dans le message qui était donné au groupe le 30 août, il a été dit que la semaine suivante il y aurait des informations complémentaires et aujourd'hui, on est le 20 septembre, ces informations n'ont toujours pas été données et on découvre ce soir Mme Zeller qui fait partie du Conseil Communal, c'est bien, c'est super, mais communication zéro. Merci au Conseil Communal de mettre en place quelque chose pour le futur pour éviter ce genre de problème.

M. Bernard Grandgirard répond que le Conseil Communal prend acte de cette remarque et accepte bien entendu le fait que la communication n'a pas été optimale dans cette affaire. Pourtant, il a discuté autour de la table de la communication qui était à faire et il y a eu, par rapport à la lettre qui nous avait été transmise, une mauvaise interprétation à savoir si les groupes avaient été avertis et finalement ce n'était que les membres de l'exécutif de ces mêmes groupes, finalement les membres de l'exécutif qui avaient été informés. Donc de notre part vers les groupes l'information n'a pas fonctionné et bien entendu de la part de l'administration communale nous aurions dû envoyer une information à l'ensemble des conseillers généraux et le Conseil Communal s'excuse de ce manque d'information. Il espère qu'il n'y aura pas d'autres cas dans cette législature mais le cas échéant nous ferons mieux.

M. Laurent Overney soumet deux interventions concernant la liste des délais qu'on reçoit à chaque séance, il a constaté l'évolution sur cette liste et sa première question concerne la séance pour le bruit des avions militaires qui était prévue en début de COVID et qui a été reportée, il constate que c'est marqué « séance reportée en main du DDPS » et il pense que si on laisse en main du DDPS, cette séance aura lieu en 2055. Il pense qu'on peut peut-être les relancer un petit peu parce que depuis il y a eu de l'évolution, il y a des vols de nuit qui ne sont plus donnés sur un seul jour mais sur 3 jours sur 3 soirs. Il y a eu aussi à son avis une augmentation du bruit et des trajectoires un peu bizarres des fois et il y a pas mal de citoyens qui en parlent.

Il a également posé une question en 2020 au sujet de la sécurité, surtout sur la route de la sortie contre Payerne, mais cela concerne un peu toutes les sorties de village et entrées et il a constaté qu'au mois de septembre le point a disparu des délais. Il est clair qu'il est intégré dans l'étude de mobilité, mais la planification financière donne des montants pour 2025 et d'ici à ce que ce soit voté et les travaux réalisés, il pense qu'on peut encore laisser ce point de la liste des délais.

M. Bernard Grandgirard répond que concernant la séance d'information sur le bruit ou sur l'évolution des forces aériennes, cette séance n'est pas totalement dans nos mains. C'est vrai qu'elle a été reportée et nous Commune de Cugy nous avons relevé ce point dans le groupe de concertation. Il y a certaines interventions pour provoquer cette séance mais aujourd'hui nous n'avons pas de date fixe pour une séance à la population. Ce n'est vraiment pas dans les mains de la commune, à part essayer d'inciter pour une communication à la population.

Concernant les aspects routiers liés à la liste des délais, sauf erreur une réponse avait été apportée, est-ce que la réponse était à satisfaction de M. Overney, c'est la question qu'on peut se poser.

M. Laurent Overney répond que dans la liste c'est mentionné que c'est intégré dans l'étude de mobilité, mais pour lui, ce n'est pas encore résolu c'est pourquoi il demande que cela reste encore en suspens et qu'on s'en rappelle.

M. Bernard Grandgirard relève qu'effectivement l'élément de réponse était que ce n'était pas une mesure mise en place respectivement un investissement potentiel, c'était bel et bien le fait que ce point-là serait traité dans l'étude mobilité et on l'a vu dans la planification financière une des mesures est prévue. Ça fait partie des points au budget. Cela pourrait être un élément de réponse ; ce n'est pas encore la mesure concrète, mais c'est l'élément de

DATE : 20 septembre 2023

réponse qui finalement a fait disparaître ce point de la liste des délais. Prochaine étape : crédit d'investissement pour cette mesure.

M. Laurent Overney pense que pour le DDPS on peut aussi se permettre d'insister un petit peu plus peut-être parce que cela dure quand même.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas elle remercie l'assemblée pour le bon déroulement de cette 46^{ème} séance. La prochaine séance aura lieu le 13 décembre et sera consacrée au budget. Comme il est maintenant de coutume, avant de partager le verre de l'amitié, elle demande à chacune et chacun de donner un coup de main pour ranger la salle et souhaite une belle soirée.

La séance est levée, il est 21h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

Jeanne Decorges Currat

La Secrétaire :

Sylvia Bersier